

4.067 Promouvoir la conservation et les moyens d'existence durables dans les régions insulaires

NOTANT que les îles et les eaux qui les entourent couvrent un sixième de la surface du globe, représentent un quart des pays du monde, 16% des espèces végétales connues et plus de la moitié de la biodiversité marine tropicale de la planète ;

NOTANT EN OUTRE que les îles et leurs zones côtières sont une source essentielle de nourriture, d'emplois et de revenu pour des millions de personnes (plus de 500 millions de personnes vivent sur plus de 100 000 îles dans le monde), et que les îles du monde entier souffrent pourtant des activités humaines et sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques ;

SOULIGNANT l'expertise de l'UICN dans des domaines clés pour la préservation et le développement des îles, tels que l'adaptation aux changements climatiques, la lutte contre la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes, la conservation des espèces indigènes, ainsi que la gestion des aires protégées et du milieu marin au sens large ;

CONSTATANT le renforcement récent des activités de l'UICN en faveur des îles, avec l'ouverture d'un Bureau régional pour l'Océanie, le lancement de l'initiative Caraïbes, la mise en place du Programme outre-mer européen et la poursuite des activités du Centre de coopération pour la Méditerranée ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT que le potentiel et la capacité de l'UICN d'intégrer des États, des entités publiques, des organisations non gouvernementales (ONG) et des experts constituent un atout pour la mise en oeuvre de stratégies régionales et mondiales applicables à des îles dont le statut et la situation politique sont des plus divers ;

SACHANT que la mission du Global Island Partnership (GLISPA) est de promouvoir des actions en faveur de la conservation et des moyens d'existence durables dans les régions insulaires en créant une motivation, en stimulant l'engagement et en facilitant la collaboration entre les îles ;

SACHANT ÉGALEMENT que le GLISPA est reconnu par la Convention sur la diversité biologique (CDB) comme une plate-forme pour stimuler la mise en oeuvre de l'Objectif de 2010 de forte réduction du taux de perte de diversité biologique, du *Programme de travail sur la diversité biologique insulaire* et du *Programme de travail sur les aires protégées*, ainsi que des politiques en rapport ;

RECONNAISSANT que les Parties à la CDB et diverses organisations ont recouru au GLISPA pour promouvoir la collaboration, la planification et la mise en oeuvre d'activités visant à atteindre l'objectif de 2010 de la CDB par des engagements volontaires, tels que le Défi Micronésie, le *Défi Caraïbes*, l'initiative Triangle de corail, et l'Aire protégée des îles Phoenix, l'engagement de Fidji de placer 30% de ses aires marines et côtières sous un régime de gestion d'aires protégées ;

CONSCIENT que la Conférence des Parties à la CDB à sa neuvième réunion (Bonn, 2008) a reconnu le GLISPA, ainsi que les initiatives et réalisations mentionnées ci-dessus dans sa décision IX.21 sur la diversité biologique insulaire, et que ces mêmes initiatives ont reçu le soutien d'autres institutions internationales et organisations non gouvernementales, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Forum des îles du Pacifique, l'initiative allemande LifeWeb, The Nature Conservancy, le WWF, la Banque asiatique de développement (BAsD) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) ;

SE FÉLICITANT de l'impulsion et du soutien donnés par les Palaos, les Seychelles, les Bahamas, la Grenade, Kiribati, l'Indonésie, l'Italie, la France, le Secrétariat de la CDB, Conservation International, l'UICN, le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), The Nature Conservancy, le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUEWCMC), le WWF et d'autres institutions internationales et ONG à l'établissement et aux activités du GLISPA ;

SE FÉLICITANT ÉGALEMENT et APPROUVANT les mesures prises par l'UICN pour lancer une *Initiative insulaire* intégrée avec la participation effective des membres, des Commissions, des programmes mondiaux et des programmes géographiques concernés ;

PROFITANT du succès de la conférence « L'Union européenne et l'outre-mer : stratégies face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité » coorganisée par l'UICN à l'île de la Réunion en juillet 2008 sous la présidence française de l'Union européenne et soutenue notamment par le GLISPA ; et CONFIRMANT la nécessité d'établir une équipe de coordination du GLISPA afin de mobiliser et de soutenir les partenaires du GLISPA dans leurs engagements, d'élargir le GLISPA et d'assurer la continuité de ses fonctions essentielles de coordination et de communication ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* :

1. SE FÉLICITE du rôle de chef de file joué par la Directrice générale :
 - a) en appuyant la création d'une équipe efficace de coordination pour le GLISPA ;
et
 - b) en hébergeant le GLISPA au sein de l'UICN pour assurer son succès en tant que plate-forme essentielle à l'action, à l'impulsion et à la collaboration en faveur des îles, et pour lui permettre de continuer à soutenir les *Programmes de travail sur la diversité biologique insulaire* et les *aires protégées*, et les politiques connexes.
2. PRIE la Directrice générale :
 - a) de définir les objectifs et les résultats attendus de l'Initiative insulaire de l'UICN et de veiller à sa mise en oeuvre ;
 - b) de trouver des exemples concrets et des projets pilotes qui serviront de modèles pour encourager la gestion participative et associant les communautés locales sur les îles ;
 - c) d'étudier comment les efforts déployés actuellement par l'UICN en faveur des îles pourraient être mieux intégrés, le cas échéant, au niveau régional dans l'océan Indien occidental ; et
 - d) d'établir une plate-forme d'échange entre les membres et les experts concernés sur les questions intéressant le travail mené par l'UICN en faveur des îles, dans le cadre de l'Initiative insulaire.